

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Charles ROZOY	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	

### Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François NOWOTNY	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Damien THIEULEUX	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE****Marché de prestation intellectuelle - Étude de définition technique et fonctionnelle de l'espace entrepreneuriat et innovation du Bâtiment « totem » du Technopole Santé**

Avec 4 000 emplois directs, 100 entreprises et un chiffre d'affaire consolidé de 1200 million d'euros, le bassin d'emploi de Dijon est le 1er pôle industriel régional du secteur santé.

Vecteur de croissance et d'innovations, et forte de la concentration de tous les acteurs de cet écosystème sur son territoire, Dijon métropole a inscrit la filière santé comme un des axes majeurs de développement et d'attractivité économique du territoire.

C'est pourquoi, une convention fondatrice du Technopole Santé signée le 26 septembre 2019 entre Dijon métropole, le CHU Dijon Bourgogne, le Centre Georges-François Leclerc, l'Université de Bourgogne et le Pôle BFCare a défini les principaux domaines de coopération du Technopôle Santé autour de 4 volets suivants :

- Volet 1 : Infrastructure pour accueillir les porteurs de projets et « décloisonner » la filière
- Volet 2 : Interface et accompagnement des porteurs de projets
- Volet 3 : Animation de l'écosystème santé
- Volet 4 : Promotion de l'écosystème santé

Pr Marc Maynadié, Doyen de l'UFR Sciences de santé de Dijon a sollicité par courrier du 7 octobre 2019, adressé au Président de Dijon Métropole confirme son projet d'extension du site de l'UFR Sciences de santé sur le campus universitaire et son souhait de l'inscrire comme futur bâtiment « totem » du Technopole Santé de Dijon.

Ce projet répond à une croissance forte anticipée du nombre d'étudiants suite à la réforme du 1er cycle universitaire des facultés de médecine et pharmacie (universitarisation des formations paramédicales - infirmiers, Ergothérapeutes, Psychomotricien, Masseur-Kinésithérapeute, Audioprothésistes, etc.).

Ce projet tient compte aussi d'un ensemble de nouveaux projets structurants en formation et recherche en Santé qui consistent à la fois à croiser de nouvelles disciplines avec la médecine et la pharmacie comme la maîtrise des technologies numériques (IA, réalité virtuelle, Big Data, impression 3D), le lancement d'un département d'odontologie, le développement de compétences nouvelles en thérapies cellulaires et la consolidation de celles existantes en technologies des poudres pharmaceutiques afin de contribuer à la montée en gamme de notre tissu industriel.

Ainsi, l'extension des capacités immobilières de l'UFR Sciences de Santé sera d'environ 5000 à 6000 m<sup>2</sup> sur un site à identifier à proximité immédiate des locaux actuels situés 7 Boulevard Jeanne d'Arc sur le campus.

Avec le soutien du Président de l'Université de Bourgogne, le Doyen Marc Maynadié souhaite inscrire ce projet immobilier dans le cadre de la convention fondatrice du Technopole Santé qui prévoit en son article 1, un volet « infrastructure » assurant aussi la plupart des fonctions technopolitaines dédiées à l'innovation en Santé pour la métropole.

A ce titre, ce projet immobilier assurera une double vocation pour le Technopole Santé, à savoir être à la fois un site emblématique (« totem ») et fonctionnel pour l'innovation ouverte (« tiers lieu ») via les 3 espaces suivants :

- Des plateaux pédagogiques et techniques dédiés à de nouvelles formations notamment en lien avec les technologies numériques (env. 3 000 m<sup>2</sup>) ;
- Environ 1 000 m<sup>2</sup> de plateformes technologiques et de laboratoires mixtes avec l'industrie de Santé (salles blanches, plateaux mutualisés, etc.) ;
- Environ 1 000 m<sup>2</sup> d'accueil destiné à l'incubation de projets innovants et à l'animation de l'écosystème Santé.

Le calendrier de mise en œuvre du projet prévoit une construction sur 2021 pour une mise à disposition sur 2023 ou 2024.

C'est pourquoi, l'année 2020 doit permettre à l'Université de Bourgogne d'engager les études de définition technique et fonctionnelle du projet en appui sur les services de Dijon Métropole notamment sur la partie spécifique aux fonctions d'incubation de projets d'innovation et d'animation. Ces éléments permettront de constituer un avant-projet sommaire du projet de bâtiment avec les chiffrages nécessaires à la recherche des cofinancements et la décision d'engager les travaux.

L'Université de Bourgogne a inscrit ce projet de bâtiment totem du Technopole Santé au titre des financements du contrat de plan Etat-Région. Par ailleurs, certains volets du projet pourraient émerger à des financements du contrat métropolitain.

Il est proposé d'avoir recours à un marché de prestation intellectuelle pour missionner un cabinet de conseil ayant une expertise reconnue dans la définition technique et fonctionnelle du projet d'extension de l'UFR Sciences de santé qui sera le bâtiment « totem » du Technopole santé. Cette étude est estimée à un montant de 15 000 € HT.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de lancer** une consultation pour une définition technique et fonctionnelle du projet d'extension de l'UFR Sciences de santé dans la perspective d'être le bâtiment « totem » du Technopole Santé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

*DONT 10 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0